Confider O 4 OCT TOTAL CONDENS CONTROL OF THE CONTR

ORépublique Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITE **Département de la GUADELOUPE**

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2018

Date de la convocation

29/06/2018

Nombre de conseillers

En exercice

29

Présents

18

Absents

11

(Dont Procuration) 03 L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Juillet, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3ème session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 29 juin 2018.

REPRÉSENTÉS: M. Claude MAGLOIRE (1er Adjoint) (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - Mme Lucie LAROCHELLE (ayant donné procuration à M. Jean-Philippe NOËL) - Mme Justina FAVORINUS (ayant donné procuration à M. Justin RUPAIRE).....(03)

<u>ABSENTS</u>: Mme Louisiane DEGLAS - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE - M. José JULAN(08)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

10.1

Vote à l'unanimité

Pour: 21

Contre: 00

00

Abstention: 00

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture Le :

La Publication et/ou la notification du:

0 4 CCT. 2013

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICES 2016 ET 2017

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D 2224-1 à 5 ;
- Vu le décret 95-635 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 ;
- Considérant l'obligation de présentation au Conseil Municipal d'un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif en raison du renforcement auprès des élus et des usagers, des principes de transparence et d'information sur la gestion des services publics locaux;
- Considérant qu'il y a lieu de soumettre à l'approbation de l'organe délibérant les rapports pour le Service Assainissement Collectif s'étalant sur les deux exercices budgétaires précédents des années 2016 et 2017;
- Considérant que doit être adjoint à ces rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, une note établie chaque année par l'Office de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions;

.../...

.../......

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'Approuver le contenu des rapports annuels (RPQS) couvrant les exercices 2016 et 2017 relatifs au prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières tel qu'établis et présentés en séance et transmis à l'organe délibérant.

Article 2

De Dire que les documents précités et adossés à la présente contiennent un certain nombre d'indicateurs et donnent un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées tel que la protection des points de prélèvement, la qualité de l'eau distribuée et la performance du service à l'usager.

Article 3

De donner au Maire pouvoir pour mener toutes discussions utiles relatives à cette question et faciliter la concrétisation de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,

recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Louis FRANCISQUE

extrait certifié conforme, Tres Président de séance,